

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET 2025

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

1. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité, ...)
- ajuster une dépense – réduire un chapitre pour en alimenter un autre

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal.

Le budget 2025 a été voté le 10 Avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, ainsi qu'un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la Collectivité de Corse, de l'Office de l'environnement de la Corse ou de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- la section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel ...).
- la section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

2. LES DONNÉES COMMUNALES

Évolution de la population :

2010	2015	2021	2024
163 habitants	162 habitants	177 habitants	197 habitants

Evolution du nombre de logements par catégorie

Catégorie de logement	2010	2015	2021
Résidences principales	69	74	84
Résidences secondaires et logements occasionnels	208	248	261
Logements vacants	18	2	5
Total	296	323	350

Tableau des effectifs communaux :

Catégorie du personnel	2024	2025
Fonctionnaire	4	5
Contractuel	3	0
Contractuel saisonnier	5	4
Total	12	9

3. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer son quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Par comparaison avec le budget d'un foyer, on a d'un côté les revenus (salaires, autres...) et de l'autre toutes les dépenses quotidiennes : loyer, alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...

Pour notre commune :

– Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

– Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation en énergie des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

En dépenses :

- Les dépenses générales : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les fêtes et cérémonies et les animations.
- Les dépenses de personnel : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.
- L'atténuation de produits : ce chapitre comprend le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Il s'agit d'un fonds prélevé sur les communes avec de fortes ressources pour être redistribué aux communes défavorisées.
- Les charges de gestion courante : il s'agit des indemnités versées aux élus et charges afférentes, des subventions versées aux associations, etc.
- Les charges financières : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

En recettes :

- Les produits des services et du patrimoine : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public, des horodateurs, des FPS , des concessions dans le cimetière.
- Les impôts et taxes : il s'agit des impôts locaux et des compensations.
- Les dotations et participations : il s'agit des dotations de l'État (dotation forfaitaire, dotation aux élus locaux, Ces dotations attendues de l'État s'élèveront à 39622 €, soit une baisse de 5649 euros par rapport à l'année dernière.
- Les produits de gestion courante : ils correspondent aux sommes encaissées au titre des loyers des logements communaux et des baux des terrains à Purtiddolu .

C) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 ,

- concernant les ménages
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.29%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties :39.04%
 - Taxe d'habitation : 14.44 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 418 277 €.

Les taux sont inchangés depuis plus de 20 ans sauf pour les résidences secondaires dont la taxe d'habitation a été majorée de 40 % depuis 2024.

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement recouvre tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

– en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux...

– en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus .

b) Les principaux projets de l'année 2025

- Aménagement paysager place de campomoro
- Aménagement paysager église de belvédère
- Route de Peretto

c) Les subventions d'investissement attendues

- de l'État : DETR (mats de l'éclairage public), Fonds vert (Aménagement paysager Place de Campomoro et aménagement paysager église de Belvédère). Ces deux derniers projets sont consultables sur le site internet de la Commune dans la rubrique projets en cours.
- de la Collectivité de Corse (horodateur, bâtiment communal, étude toponymique, route de Peretto)
- de l'agence de l'eau, de Mediterranean Marine Initiative | WWF France | , de l'office de l'environnement dans le cadre des études pour la mise en place de la ZMEL

5. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET 2025

1-La section de fonctionnement

Pour 2025, les dépenses de fonctionnement sont prévues pour un montant total de 1 517 213.71 € répartis en dépenses réelles pour 1 185 734.96 € et en dépenses d'ordre pour 331 478.75 €.

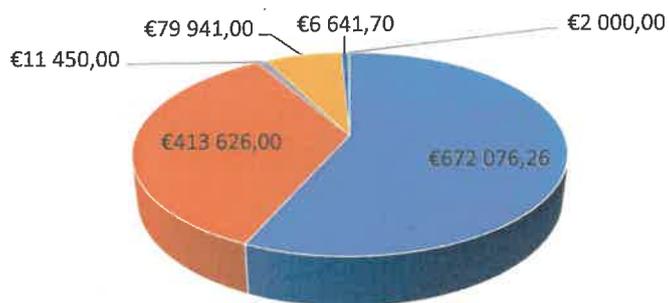
Dépenses

	BP 2024	BP 2025
Charges à caractère général	723 207,02 €	672 076,26 €
Charges de personnel et frais assimilés	380 500,00 €	413 626,00 €
Atténuations de produits	2 440,00 €	11 450,00 €
Autres charges de gestion courante	53 924,00 €	79 941,00 €
Charges financières	7 446,27 €	6 641,70 €
Charges spécifiques		2 000,00 €
Sous Total dépenses réelles	1 167 517,29 €	1 185 734,96 €

Virement à la section d'investissement	48 587,78 €	316 065,75 €
Dotations aux amortissements	15 413,00 €	15 413,00 €
Sous Total dépenses d'ordre	64 000,78 €	331 478,75 €

Total des dépenses de fonctionnement	1 231 518,07 €	1 517 213,71 €
---	-----------------------	-----------------------

Dépenses réelles de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges spécifiques

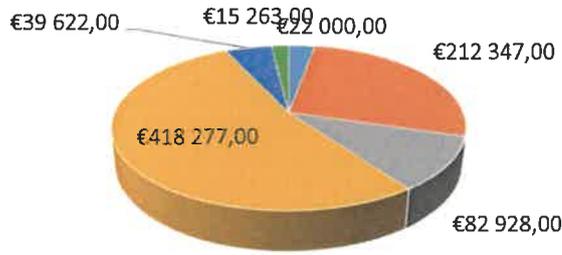
Recettes

	BP 2024	BP 2025
Atténuation de charges	17 000,00 €	22 000,00 €
Produit services, domaine, ventes	205 358,00 €	212 347,00 €
Impôts et taxes	86 428,00 €	82 928,00 €
Fiscalité locale	400 937,00 €	418 277,00 €
Dotations et participations	50 352,38 €	39 622,00 €
Autres produits de gestion courante	11 363,00 €	15 263,00 €
Sous Total recettes réelles	771 438,38 €	790 437,00 €

Résultat reporté	460 079,69 €	726 776,71 €
Sous Total recettes d'ordre	460 079,69 €	726 776,71 €

Total des recettes de fonctionnement	1 231 518,07 €	1 517 213,71 €
---	-----------------------	-----------------------

Recettes réelles de fonctionnement



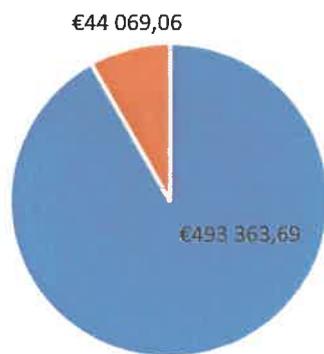
- Atténuation de charges
- Impots et taxes
- Dotations et participations
- Produit services, domaine, ventes
- Fiscalité locale
- Autres produits de gestion courante

2-La section d'investissement

Dépenses (y compris Reste à réaliser)

	BP 2024	BP 2025
Dépenses d'équipements et de travaux	402 532,28 €	493 363,69 €
Total des dépenses d'équipement	402 532,28 €	493 363,69 €
Emprunts et dettes assimilées	40 643,37 €	44 069,06 €
Total des dépenses financières	40 643,37 €	44 069,06 €
Total des dépenses réelles	443 175,65 €	537 432,75 €
Solde d'exécution N-1	116 598,99 €	-
Total des dépenses d'investissement	559 774,64 €	537 432,75 €

Dépenses d'investissement 2025

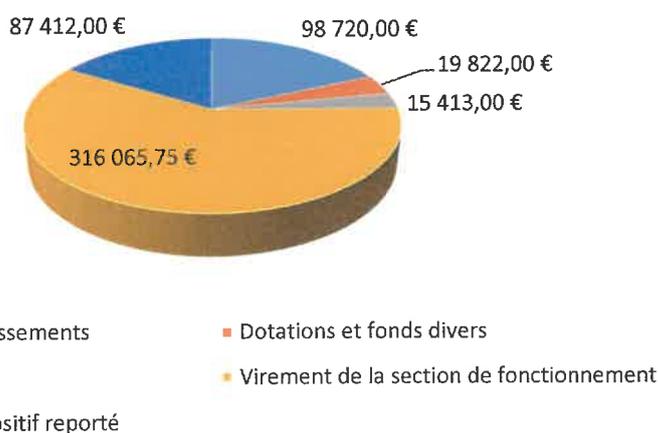


- Dépenses d'équipements et de travaux
- Emprunts et dettes assimilées

Recettes (y compris Reste à réaliser)

	BP 2024	BP 2025
Subvention d'investissements	235 733,87 €	98 720,00 €
total des recettes d'équipement	235 733,87 €	98 720,00 €
Dotations et fonds divers	27 394,45 €	19 822,00 €
total des recettes financières	27 394,45 €	19 822,00 €
Total des recettes réelles	263 128,32 €	118 542,00 €
opération d'ordre	15 413,00 €	15 413,00 €
Virement de la section de fonctionnement	48 587,78 €	316 065,75 €
Total des recettes d'ordre	64 000,78 €	331 478,75 €
Affectation au compte 1068	232 645,54 €	0,00 €
Solde d'exécution positif reporté		87 412,00 €
Total des recettes investissement cumulés	559 774,64 €	537 432,75 €

Recettes d'investissement 2025



3-Récapitulatif de la section d'investissement

	Dépenses de la section Investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget	450 020,75 €	374 862,75 €
Restes à réaliser	87 412,00 €	75 158,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	87 412,00 €
Total de la section d'investissement	537 432,75 €	537 432,75 €

